PROJET DE RELOCALISATION D'UN SEGMENT DE CONDUITE DE TRANSMISSION DANS LE SECTEUR DE CONTRECOEUR/SOREL

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **3**

1 MISE EN CONTEXTE ET ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE **4**

2 OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET JUSTIFICATION EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS **6**

3 DESCRIPTION DU PROJET **7**

3.1 Description détaillée 7

3.2 Principales normes techniques appliquées 7

3.3 Étude de caractérisation des sols 8

4 AUTRES SOLUTIONS ENVISAGÉES ET SOLUTION PROPOSÉE **9**

5 COÛTS DU PROJET **11**

6 IMPACT SUR LES TARIFS ET ANALYSE DE SENSIBILITÉ **12**

7 CALENDRIER PROJETÉ **13**

8 LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS **14**

9 IMPACTS SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL **15**

CONCLUSION **16**

INTRODUCTION

Énergir, s.e.c. (« Énergir ») souhaite réaliser un projet d'investissement visant la relocalisation et le remplacement d'un segment de conduite de transmission localisé sur le complexe d'un client à Contrecœur (ArcelorMittal) afin de permettre le croisement de cette conduite avec un nouveau chemin qui serait construit par le client afin d'accéder à ses installations.

Le coût du projet est évalué à [redacted]. Le présent document vise à préciser les raisons justifiant ces travaux et l'obligation d'Énergir à participer au financement de ce projet à la hauteur de 50 %.

La présente demande vise à obtenir l'autorisation de la Régie de l'énergie (la « Régie »), conformément à l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et à l'article 1, al. 1, par. 1° du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le « Règlement »),

Conformément au Règlement, cette demande est accompagnée des renseignements suivants :

- les objectifs du Projet, la description ainsi que la justification;
- les coûts, l'étude de faisabilité économique du Projet et l'impact sur les tarifs;
- la liste des autorisations requises; et
- l'impact sur la qualité de prestation du service de distribution du gaz naturel.

1 MISE EN CONTEXTE ET ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE

ArcelorMittal opère quatre usines au Québec et est le plus grand consommateur de gaz naturel d'Énergir. Deux usines sont situées à Contrecœur, une à Longueuil et une autre à Montréal. Les deux usines de Contrecœur utilisent le gaz naturel dans la production d'acier. L'usine à Contrecœur Est opère également deux modules de réduction qui utilisent le gaz naturel pour éliminer l'oxygène du minerai de fer avant son utilisation comme matière première dans les deux aciéries.

Depuis mars 2017, des échanges entre le client et Énergir ont eu lieu relativement à la construction d'un chemin d'accès entre les deux usines de Contrecœur qui croisera la conduite de transmission d'Énergir. Un avis a été transmis par ArcelorMittal demandant le déplacement de la conduite de transmission ailleurs sur sa propriété en vertu de l'article 8 de l'acte de servitude. L'acte de servitude est déposé à la pièce Énergir-1, Document 2 (« Acte de servitude »). L'avis du client est déposé à la pièce Énergir-1, Document 3.

Le projet de chemin permanent visé par ArcelorMittal découle des éléments suivants :

- besoin d'intégration des deux usines : le chemin permanent vise à permettre le transport de scories (résidus de la production d'acier) entre les deux usines à Contrecœur;
- développement d'une route alternative : présentement, les scories sont transportées via les routes de la propriété du terminal Contrecœur, selon un bail d'un an, renouvelable chaque année, ce qui constitue, en soi, une incertitude quant au renouvellement annuel du bail. D'autre part, le projet du terminal de conteneurs à Contrecœur du Port de Montréal pourrait entraîner la fin du bail de droit de passage. ArcelorMittal doit donc mettre en place une route alternative sur sa propriété. Cette route, peu importe l'emplacement sur le complexe, croisera alors la conduite de transmission d'Énergir; et
- critères environnementaux : la distance parcourue actuellement sera réduite avec le chemin permanent projeté. De plus, ArcelorMittal utilisera des camions de plus grande capacité (100 TM) et prévoit un nombre important de camions (plus de 300) devant transiter quotidiennement entre les deux usines. La mise en place du chemin permanent permettra au client de transporter les scories plus chaudes et de les manipuler moins souvent diminuant ainsi les poussières générées par cette manipulation. Dans une seconde phase, le client utilisera également le nouveau chemin pour transporter les

poussières d'aciérage. La route permettra de réduire la distance parcourue par les camions entre les deux usines, ce qui contribuera également à réduire les impacts environnementaux reliés au transport des scories et de cette poussière.

La conduite de transmission est située dans l'emprise d'une servitude obtenue auprès du client ArcelorMittal. Elle passe à travers le complexe industriel entre ses deux usines : Contrecœur Est et Contrecœur Ouest. Il est à noter qu'à l'époque de la construction de la conduite de transmission, au début des années '70, les deux usines appartenaient à des propriétaires différents. La conduite avait été installée limitrophe à un des terrains. En regroupant les deux usines sous une même entité, la conduite de transmission s'est retrouvée au centre du complexe d'ArcelorMittal. La conduite installée est de 16 pouces et sa classe de pression est de 5000 kPa. Elle est le lien d'alimentation principale en gaz naturel pour le secteur de Contrecœur/Sorel. Elle est donc essentielle à la desserte d'ArcelorMittal ainsi qu'à d'autres clients en aval du complexe du client.

La pièce Énergir-1, Document 4 illustre le tracé global de la conduite actuelle et le nouveau tracé d'un segment de celle-ci.

Comme il appert de l'Acte de servitude, l'article 8 traite des demandes de déplacement de la conduite par le Cédant, ici ArcelorMittal. Le dernier paragraphe de l'article 8 spécifie :

> « *8.* […]
>
> *Toutes les dépenses et tous les frais résultant de l'application du présent article seront assumés par les parties pour parts égales.* »

Ce qui justifie la présente demande de projet de relocalisation d'un segment de la conduite de transmission.

Considérant qu'il y a un partage des coûts entre ArcelorMittal et Énergir, une entente couvrant les modalités de paiement a été convenue. Le document est déposé sous la cote Énergir-1, Document 5.

2 OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET JUSTIFICATION EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS

Le Projet vise à atteindre les objectifs suivants :

- permettre le croisement de la conduite de transmission d'Énergir avec un nouveau chemin d'accès du client, le tout dans le respect de la norme CSA Z662-15;
- garantir l'intégrité de la conduite à long terme en considérant la nature du croisement (camions hors route miniers, sol sans capacité portante, fréquence élevée de passages);
- garantir la pérennité du gazoduc au croisement par le contrôle et le maintien des contraintes transmises à la conduite, sous le seuil acceptable;
- assurer la sécurité d'approvisionnement des clients du secteur Contrecœur/Sorel;
- relocaliser un segment de la conduite de transmission, tout en maintenant l'approvisionnement des clients d'Énergir dans le secteur de Contrecœur/Sorel; et
- respecter les paramètres de l'Acte de servitude convenu lors de la construction de la conduite de transmission.

3 DESCRIPTION DU PROJET

3.1 DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Le projet consiste en une relocalisation par forage directionnel d'un segment de conduite de transmission à une profondeur adéquate (10 m) afin de permettre le croisement du futur chemin d'accès permanent. Le forage sera d'une longueur approximative de 300 m. Chacune des extrémités sera raccordée à la conduite transmission de Saint-Mathieu/Contrecœur.

De courtes sections de conduites de dérivation seront temporairement installées aux extrémités de la zone visée par le Projet, durant la période de raccordement, afin de maintenir l'alimentation en gaz naturel dans le secteur.

Le nouveau tracé du segment de la conduite de transmission, en ligne droite, différera du tracé actuel qui présente deux cintrages à froid. Le segment de la conduite de grade et d'épaisseur supérieurs permettra de rencontrer les exigences du facteur de classe d'emplacement lié à l'usage du terrain et permettra une circulation sans contrainte sur le futur chemin d'accès du client. Aucune mesure de mitigation additionnelle ne sera requise.

3.2 PRINCIPALES NORMES TECHNIQUES APPLIQUÉES

Le Projet sera réalisé conformément aux exigences de la dernière édition applicable au Québec de la norme CSA Z662, ainsi qu'au chapitre II du *Code de construction*.

Les données techniques des conduites temporaires et permanentes sont présentées ci-dessous.

Tableau 1

	Conduite transmission actuelle	Nouveau segment de la conduite transmission forée	Conduite de dérivation
Nombre de conduites	1	1	2
Diamètre extérieur de conduite	406,4 mm	406,4 mm	219,2 mm
Épaisseur de la conduite	5,94 mm	12,70 mm	8,18 mm
Longueur totale de la nouvelle conduite	66 621 m	Moins de 300 m	Entre 15 et 20 m chacune
Matériaux	Acier carbone GR 290	Acier carbone GR 359	Acier carbone GR 241
Pression maximale d'opération	4740 kPa	4740 kPa	4740 kPa

3.3 ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES SOLS

Une étude géotechnique des sols a été effectuée en mai 2018. Selon ces résultats, il y a absence de roc dans la zone de forage.

4 AUTRES SOLUTIONS ENVISAGÉES ET SOLUTION PROPOSÉE

1 D'autres options ont été envisagées et sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2

	Description des travaux	Principaux enjeux	Faisabilité technique	Décision
État actuel	• Conduite de 16 po CL-5000 kPa			
Option 1 : **Forage directionnel**	• Segment de conduite de 16 po CL-5000 kPa • Forage directionnel sur 300 m à une profondeur de 10 m	• Conduite en emprise	• Projet similaire réalisé avec succès en 2014. Des sondages géotechniques confirment l'homogénéité du sol en place	**Option retenue**
Option 2 : **Traverse aérienne**	• Construction, par le client, d'une structure pieutée au roc au-dessus du sol enjambant l'assiette de la servitude dans laquelle repose la conduite de transmission	• Travaux à proximité de la conduite de transmission • Structure permanente d'un tiers au-dessus de la conduite de transmission ayant un couvert de 1 m • Activité d'inspection et de mise à niveau de la conduite et réfection du revêtement	• Activité d'inspection, par Énergir, et de mise à niveau de la conduite et réfection du revêtement préalable aux travaux du client ou intégrée à l'exécution • Surveillance des travaux réalisés par le client	Option non retenue : • Contraintes découlant de la supervision requise afin d'assurer le maintien de l'intégrité de la conduite de transmission lors de la construction par le client • Contraintes découlant de l'entretien requis afin de garantir la pérennité de la traverse aérienne, lequel est hors du contrôle d'Énergir
Option 3 : **Déviation hors complexe**	• Nouveau tracé d'environ 4 km d'une conduite de 20 po CL-2400 kPa • Déplacement préalable du poste de Contrecœur	• Obtention de servitude sur le nouveau tracé • Délai de 2 ans • Coûts importants	• Faisabilité mise à l'épreuve par l'obtention des servitudes et la gestion des entraves sur le réseau routier lors de la construction de la conduite de très gros diamètre	Option non retenue : • Coûts et délais importants • Plus complexe que l'option retenue

La solution retenue est celle qui permet :

- d'assurer une intégrité à long terme de la conduite considérant :
  - le recouvrement d'un segment de la conduite à 10 mètres. La profondeur du segment de la conduite permettra de supporter, en toute sécurité, le flot des camions hors route miniers qui circuleront sur le chemin d'accès,
  - qu'il n'y a pas de travaux d'un tiers à proximité. Sous l'option 2, le client devra effectuer des travaux à proximité de la conduite de transmission lors de la construction de la traverse aérienne, mais également, par la suite, lors de son entretien, entraînant des contraintes afin d'assurer le maintien de la sécurité de l'approvisionnement, et
  - indépendance vis-à-vis de l'entretien de la traverse aérienne. Sous l'option 2, le client sera responsable de l'inspection et des travaux d'entretien de la traverse aérienne;
- d'améliorer l'actif en remplaçant un segment de la conduite de transmission construite en 1972 et en éliminant deux cintrages à froid;
- d'éviter la construction d'une structure permanente appartenant au client au-dessus de l'emprise d'Énergir; et
- d'éviter la construction d'une conduite d'alimentation en dehors du complexe.

5 COÛTS DU PROJET

Les coûts totaux du Projet sont estimés à [redacted]. Le tableau suivant présente la répartition des coûts selon la nature des travaux.

LE TABLEAU 3 EST DÉPOSÉ SOUS PLI CONFIDENTIEL

6 IMPACT SUR LES TARIFS ET ANALYSE DE SENSIBILITÉ

La pièce Énergir-1, Document 6 présente une analyse financière du Projet basée sur les paramètres financiers approuvés par la Régie dans sa décision D-2017-094.

Les coûts du Projet ont été évalués selon une estimation de classe 3. Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'analyse de sensibilité considérant des variations de coûts de ±15 %.

LE TABLEAU 4 EST DÉPOSÉ SOUS PLI CONFIDENTIEL

7 CALENDRIER PROJETÉ

Le calendrier ci-dessous présente les grandes étapes du Projet telles que décrites plus en détail à la section 3. La conception de l'ingénierie et les demandes de permis seront effectuées de l'été 2018 jusqu'à l'hiver 2019, pour une réalisation des travaux qui débuteraient en mai 2019.

Afin de respecter l'échéancier fixé par le client, une autorisation de la Régie au plus tard en octobre 2018 serait fortement souhaitable, voire nécessaire. Les contraintes au niveau de l'échéancier s'expliquent en partie par le type de terrain où les travaux sont exécutés tels que décrits à la section 3.

Tableau 3

Activités	Début	Fin
Dépôt de la preuve et autorisation de la Régie	Juillet 2018	Octobre 2018
Ingénierie et devis détaillés des travaux	Mai 2018	Juillet 2018
Obtention des autorisations (MDDELCC)	Juillet 2018	Avril 2019
Appel d'offres et octroi du contrat	Novembre 2018	Février 2019
Obtention des permis (servitude Arcelor)	Octobre 2018	Janvier 2019
Réalisation des travaux	Mai 2019	Juin 2019
Mise en gaz	Juin 2019	Juin 2019

8 LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS

Outre l'autorisation de la Régie, les autorisations requises sont les suivantes :

- certificat d'autorisation environnementale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- permis de construction de la Municipalité de Contrecœur.

9 IMPACTS SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

Comme mentionné à la section 1, la réalisation du Projet permettra à Énergir de s'assurer de l'intégrité du réseau à long terme et de la sécurité de l'approvisionnement des clients du secteur Contrecœur/Sorel.

CONCLUSION

Énergir demande à la Régie d'autoriser le présent Projet et d'autoriser la création d'un compte de frais reportés hors base, portant intérêts, dans lequel seront cumulés les coûts reliés au Projet, jusqu'à son inclusion dans le dossier tarifaire 2019-2020.

Elle demande également à la Régie d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion des informations contenues au présent document ainsi qu'aux documents 5 et 6.